

Annecy Saint Sébastien

Projet Associatif

Commission Projet Associatif

03/10/2022



Ce document a pour but de présenter le projet associatif de l'association loi 1901 Annecy St Sébastien.
Cette association a pour vocation l'initiation et la pratique du tir à l'arc.

Table des matières

- I. Présentation de l'association
- II. Valeurs de l'association
- III. Développement du projet associatif
- IV. Points forts reconnus de l'association
- V. Axes principaux du projet associatif
- VI. Actions constituant les axes
- VII. Projets clôturés

I. Présentation de l'association

Fondée en 1962, l'association prend sa forme actuelle en 1977. Elle a pour but principal l'initiation et la pratique du tir à l'arc.

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis 2002, elle compte en 2020 80 membres, dont 38% de représentantes féminines. Un tiers de ses membres sont inscrits en catégories jeunes.

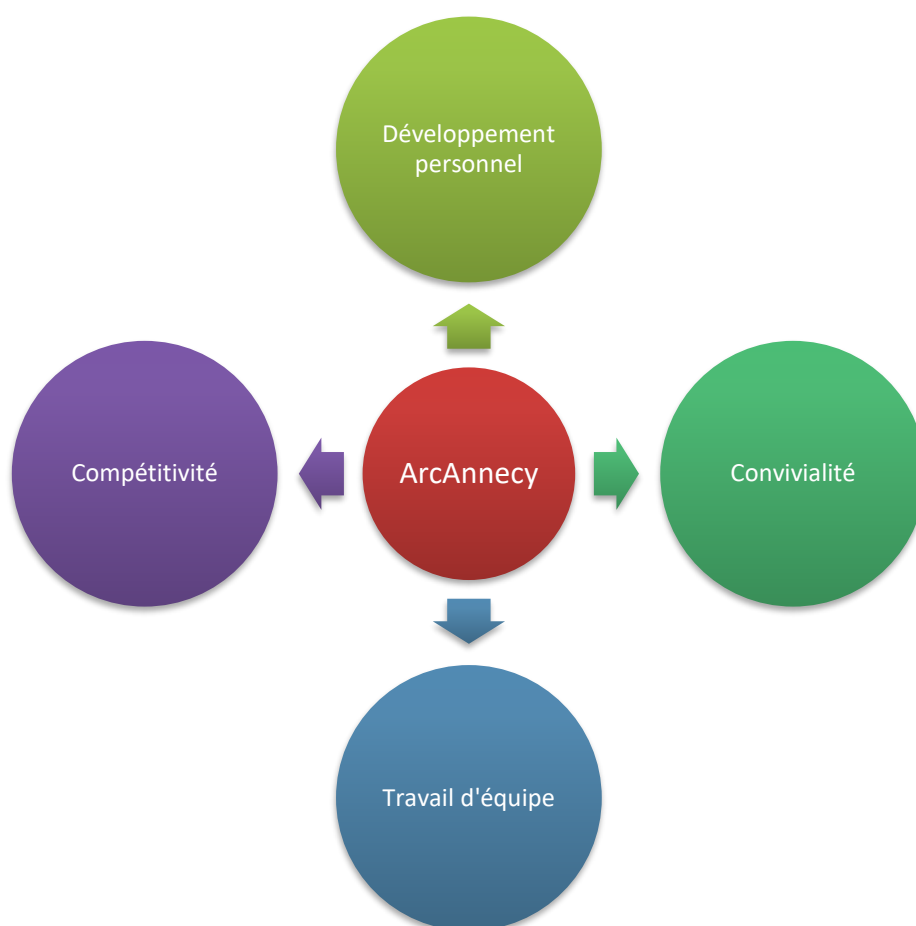
Son activité actuelle est à la fois orientée vers le tir à l'arc de loisir et le tir à l'arc de compétition. Son rayonnement en termes de performances sportives est national.

L'association est labellisée Bronze depuis 2012 auprès de la FFTA, preuve de son engagement à proposer un service de qualité à ses membres.

L'association est également porteuse du message fédéral sur la mise en avant du Tir à l'arc au Féminin et a plusieurs projets pilotés en ce sens.

II. Valeurs de l'association

Les principales valeurs véhiculées par son Comité d'Administration sont :



III. Développement du Projet Associatif

Toutes les actions menées par le Conseil d'Administration sont vouées à conforter ces valeurs.

Le projet associatif est réalisé conjointement et pour une durée de 4 ans (durée d'un mandat de CA).

Il peut être modifié en cours de mandat en fonction des résultats obtenus sur les diverses actions menées.

Il est révisé à chaque réunion du CA afin de rappeler à chacun les actions en cours et à venir.

Un plan d'action est revu à chaque réunion du CA et chaque action est suivie par un diagramme Gantt pour les projets le nécessitant.

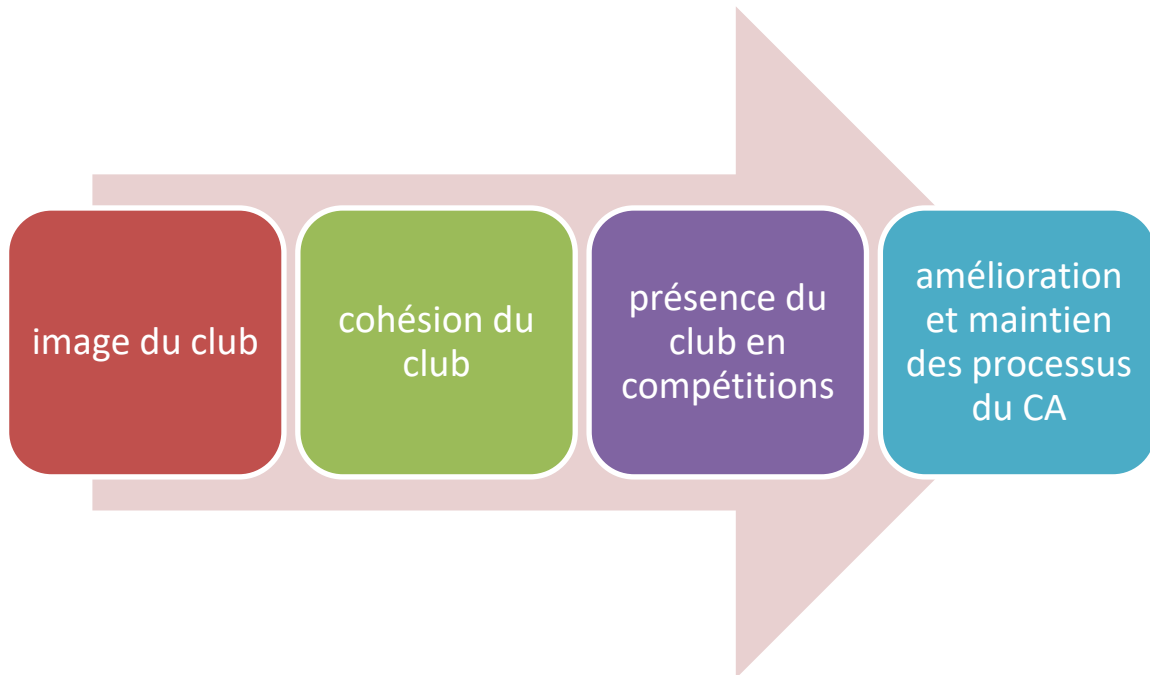
IV. Points forts reconnus de l'association

Les points forts suivants ont été listés suite à un sondage mené auprès des adhérents.

- Le nombre de créneaux disponibles au gymnase des Marquisats
- L'équipe dirigeante est dynamique, disponible et force de proposition
- Les équipements mis à disposition (mur de tir, terrain extérieur, arcs, outillages, ...)
- L'encadrement (entraîneurs, Brevet d'Etat)
- La communication et visibilité du club (Tournoi féminin « Girls de la Yaute », réseaux sociaux, site web, animations extérieures, ...)
- Volonté générale de faire progresser le club

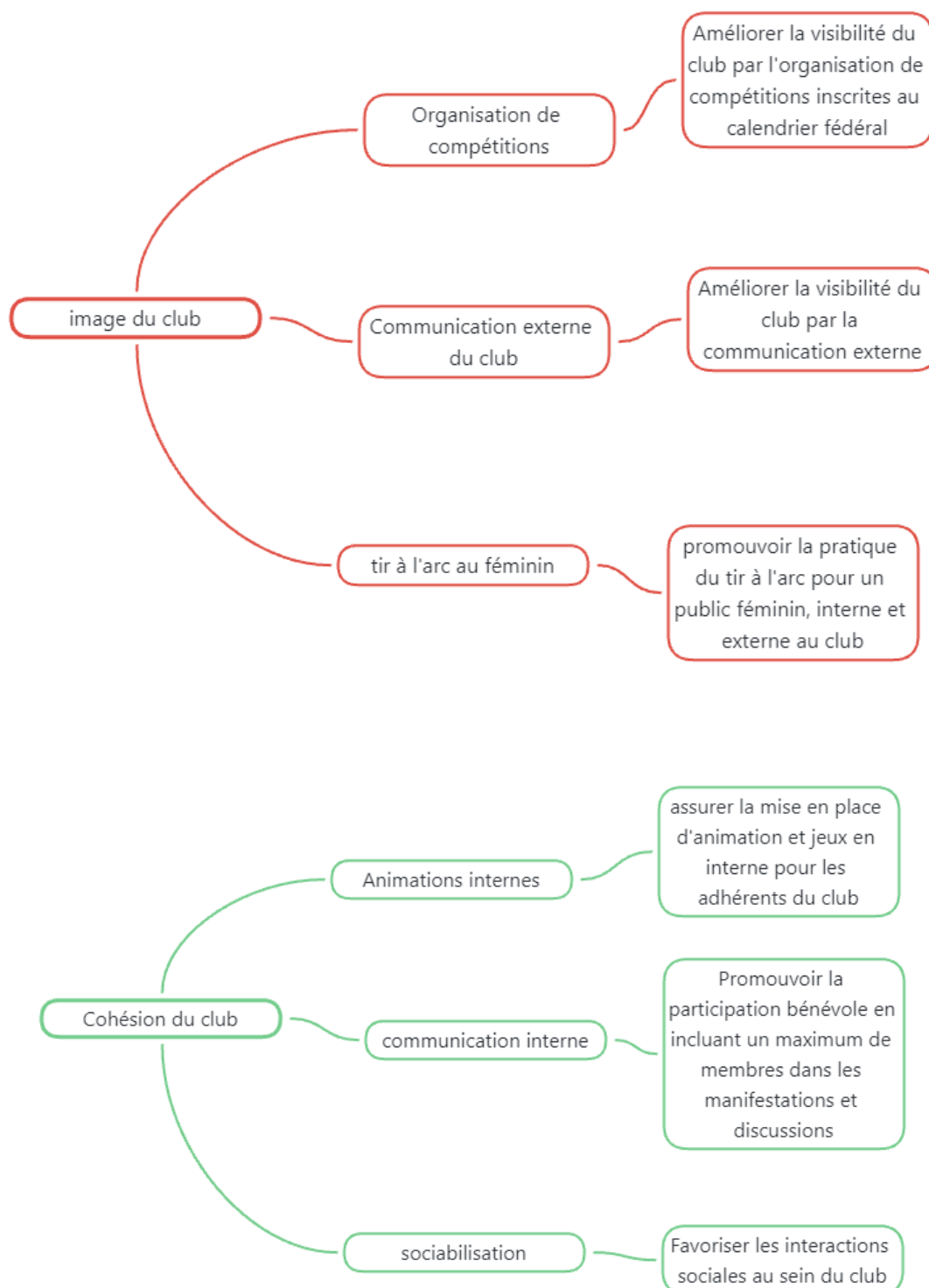
V. Axes principaux du projet associatif

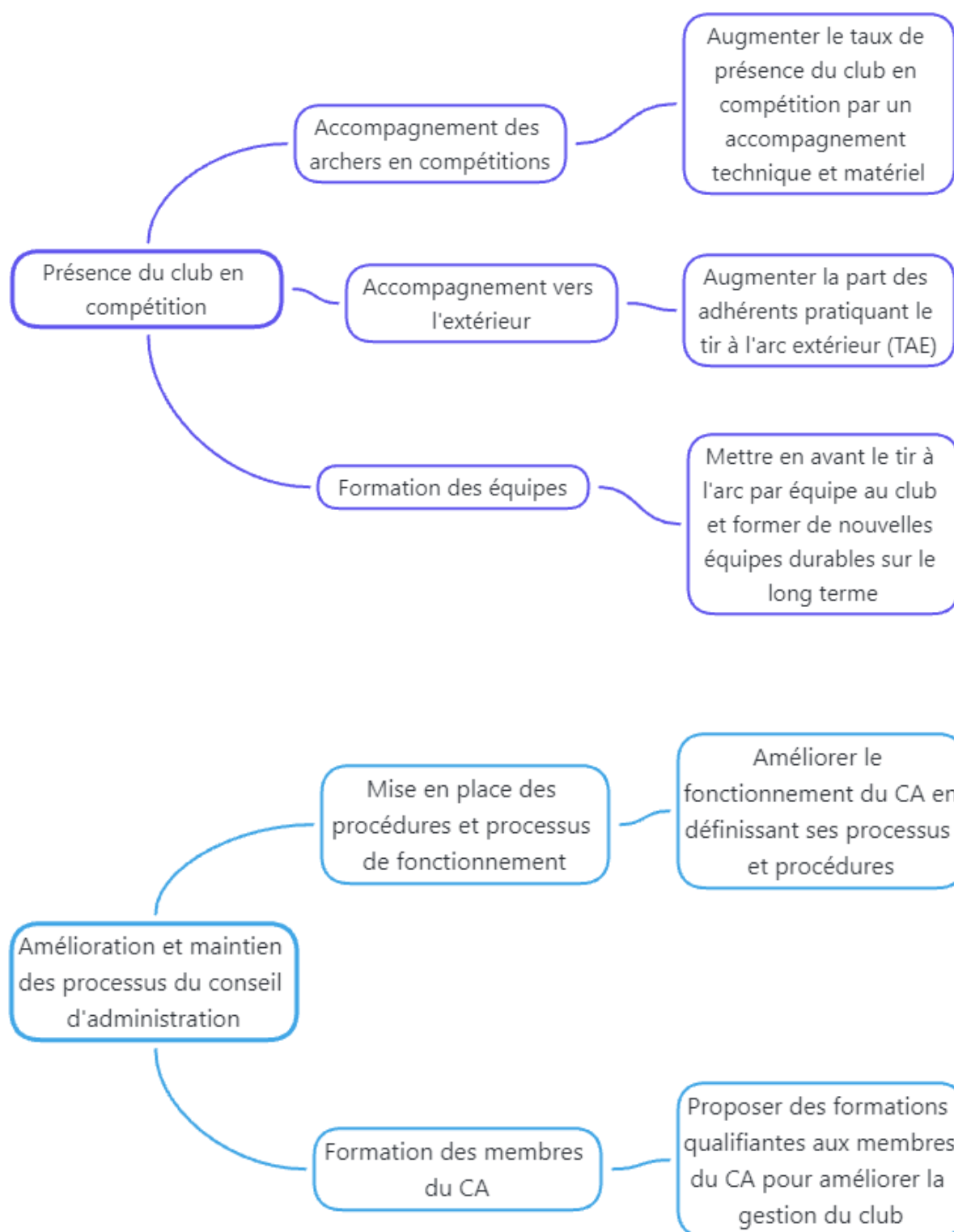
Le club est porté par quatre grands axes de travail :



Chacun de ces axes suit les valeurs véhiculées par le conseil d'administration.

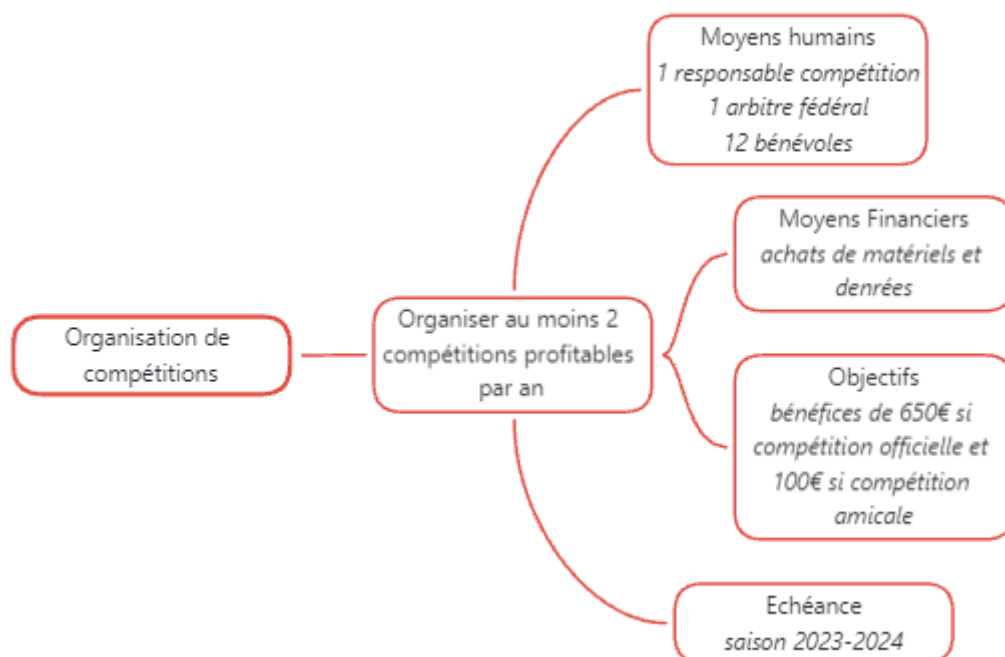
Derrière chacun de ces axes de travail se trouvent des grands thèmes :

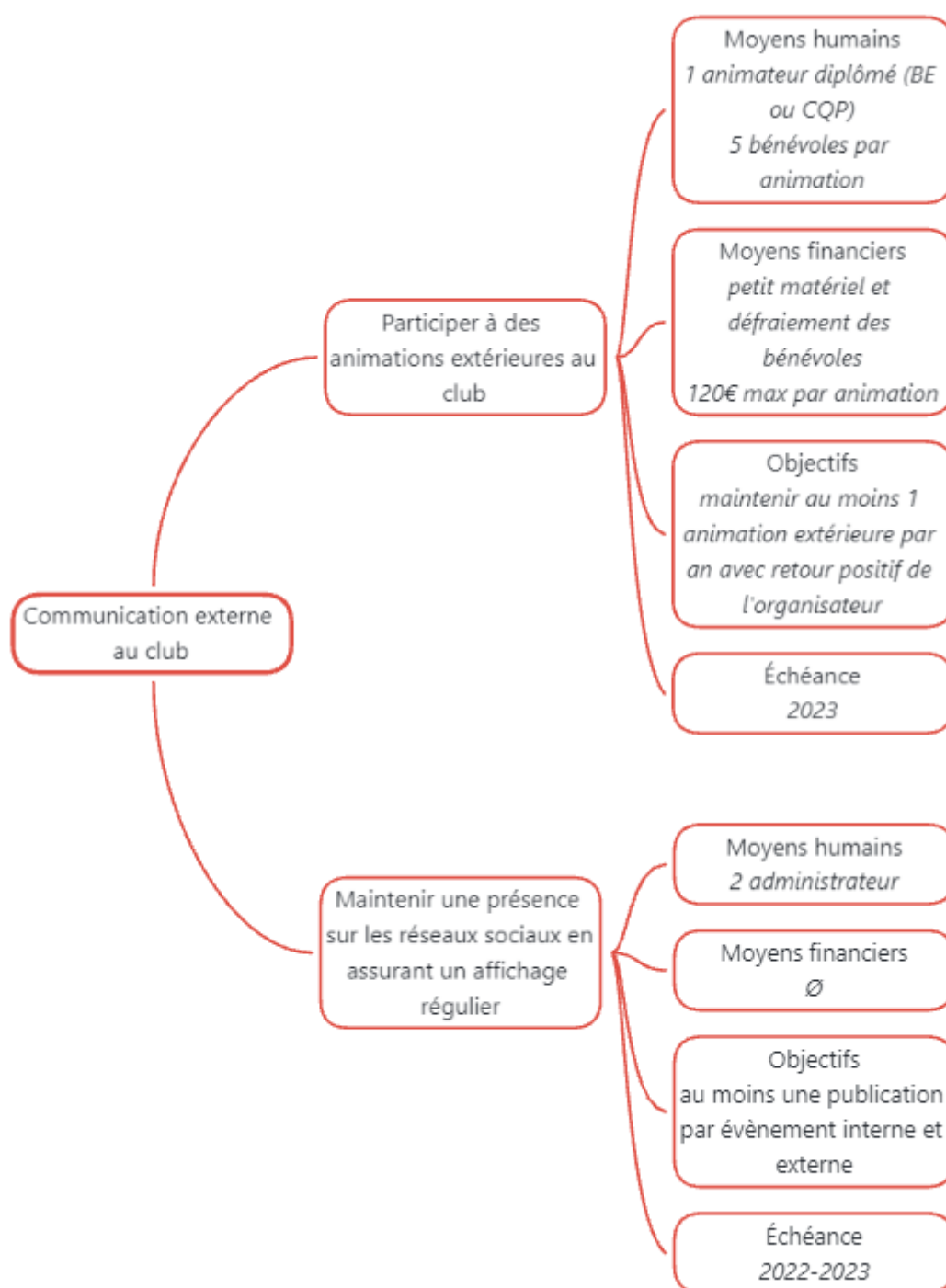


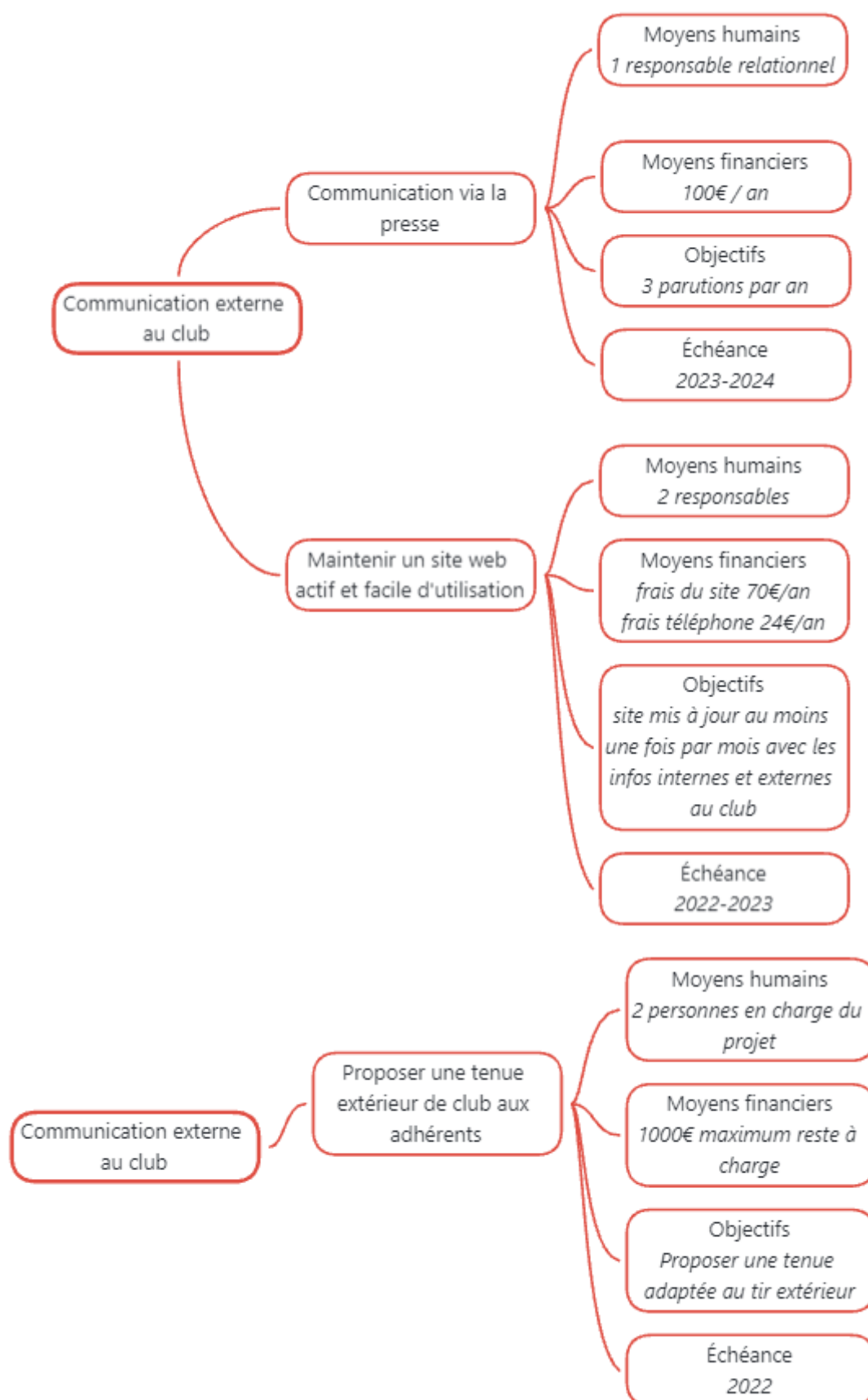


VI. Actions constituant les axes

- Image du club

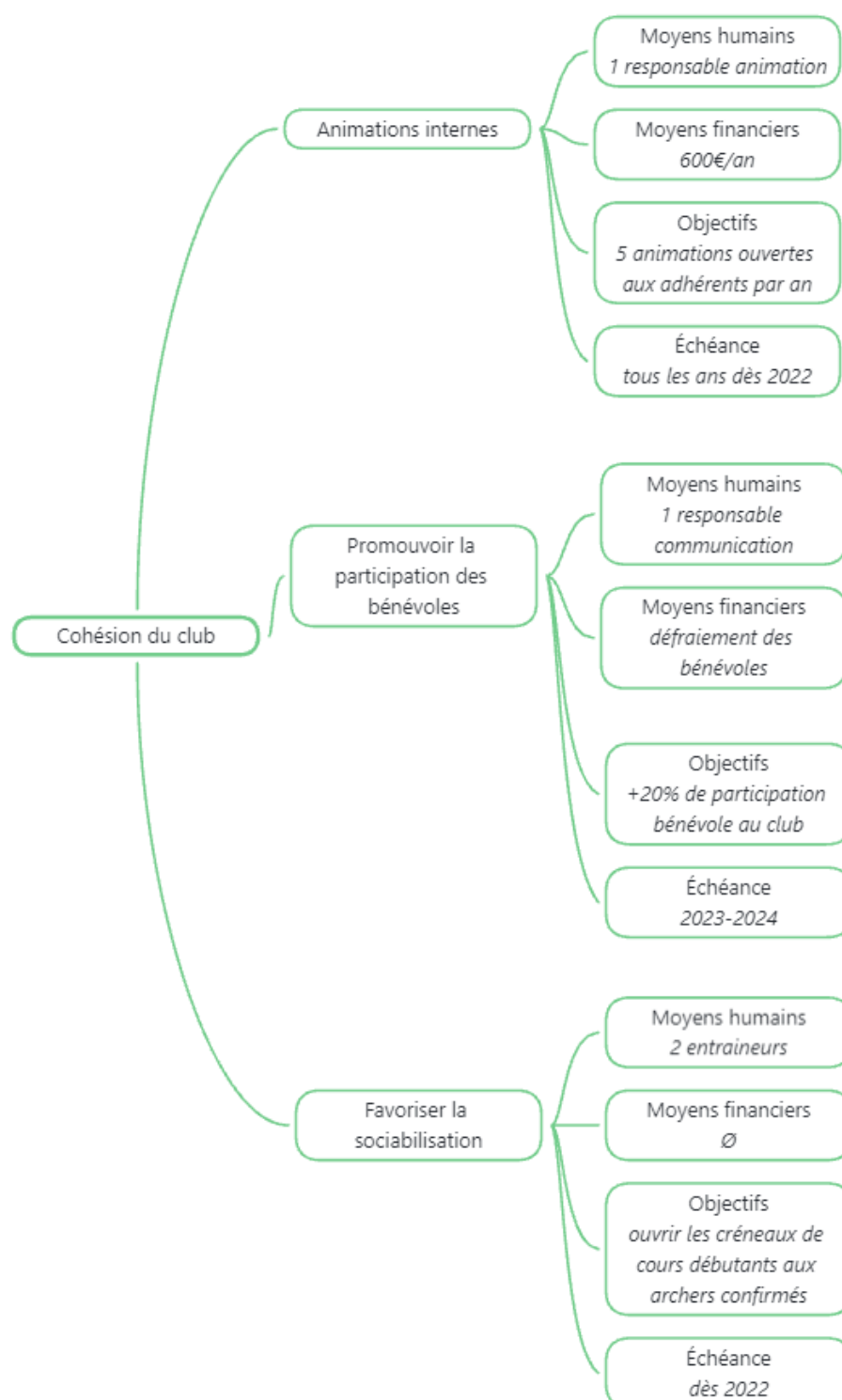






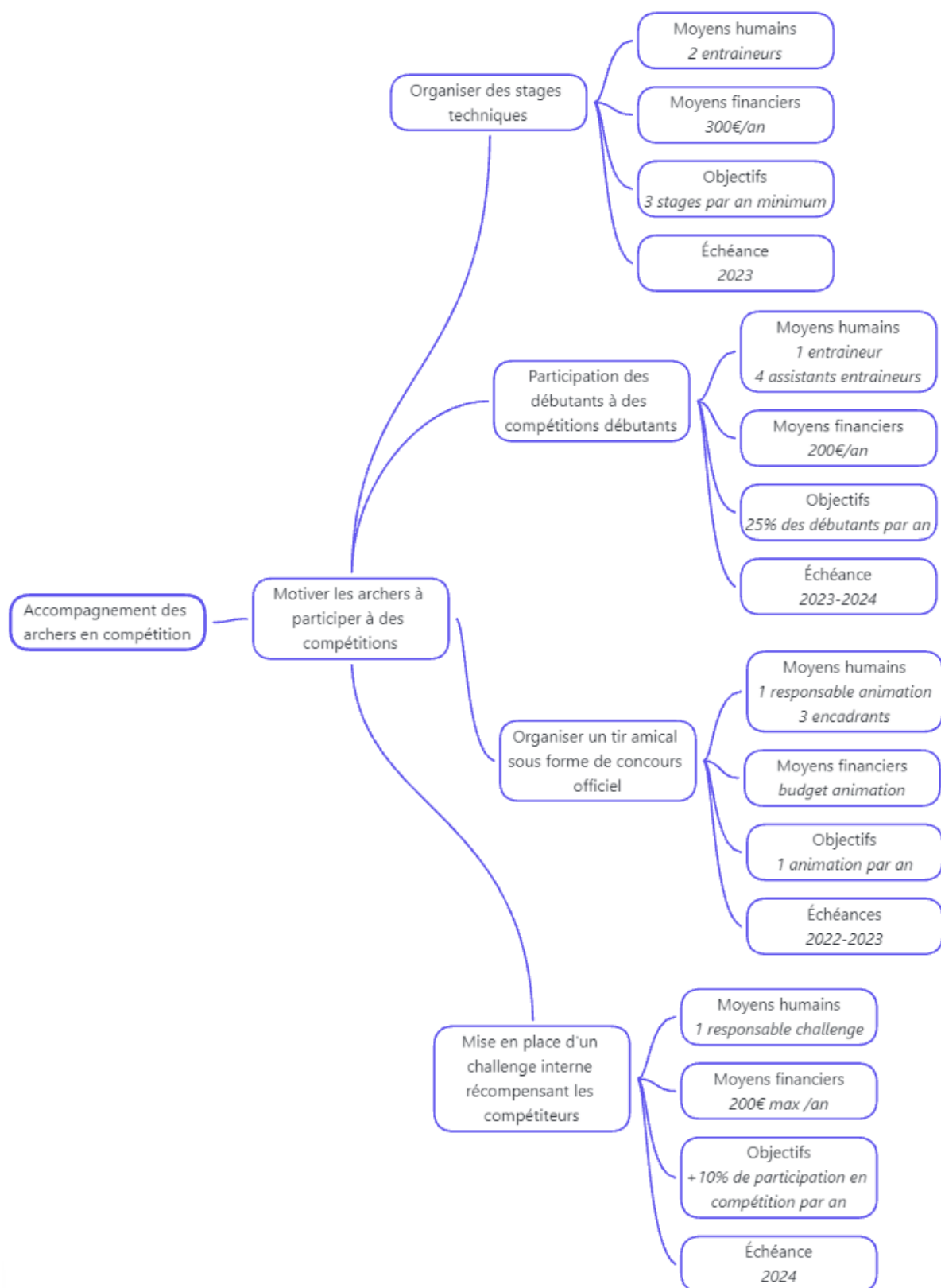


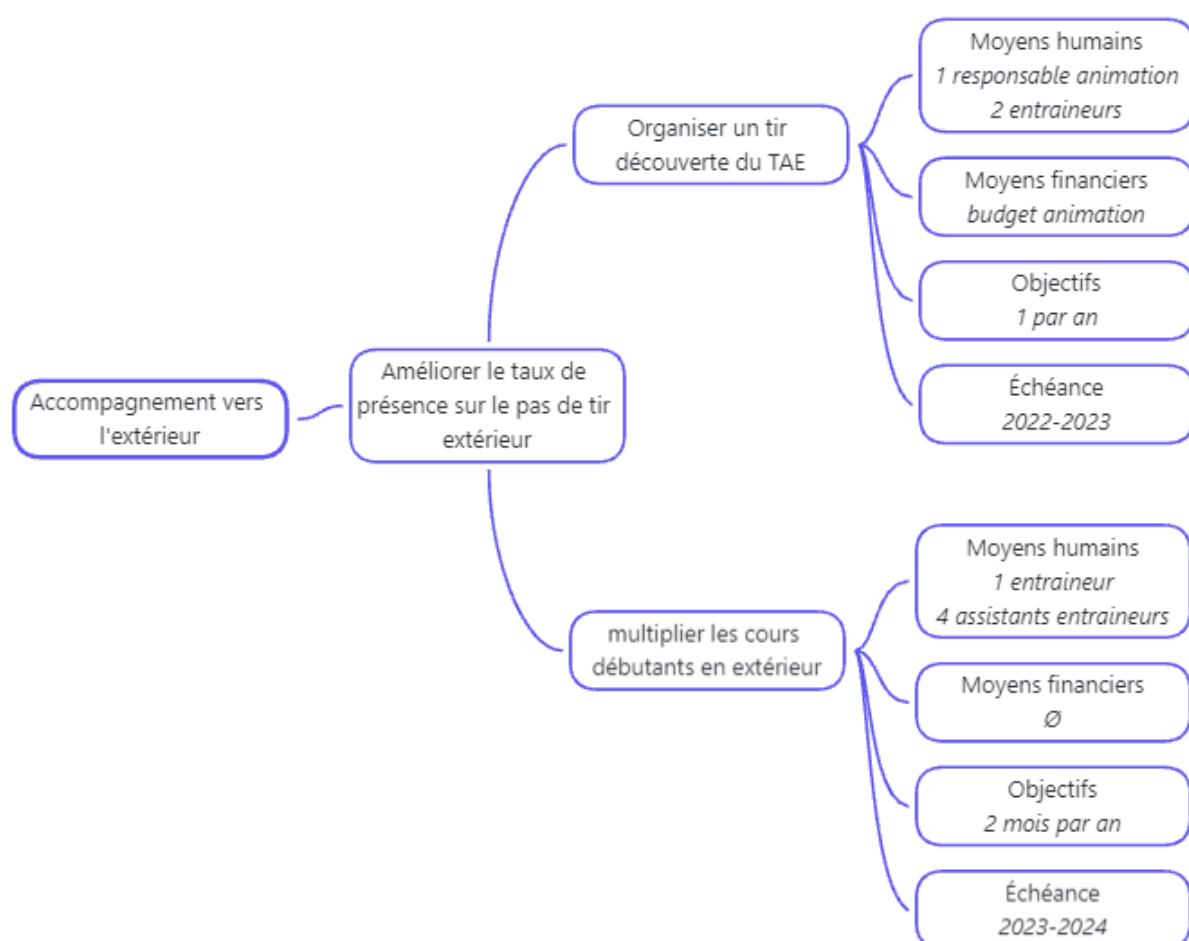
• Cohésion du club

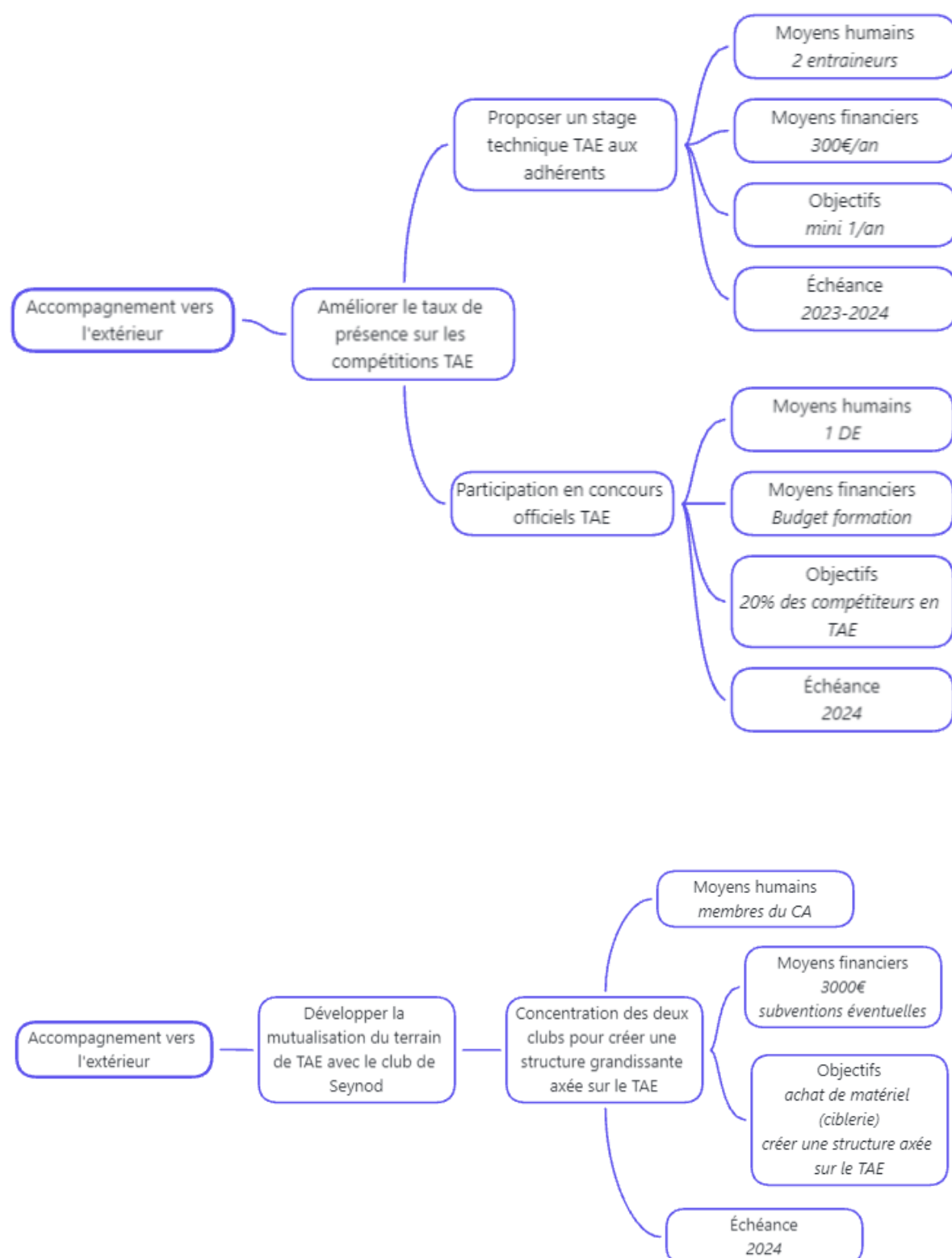


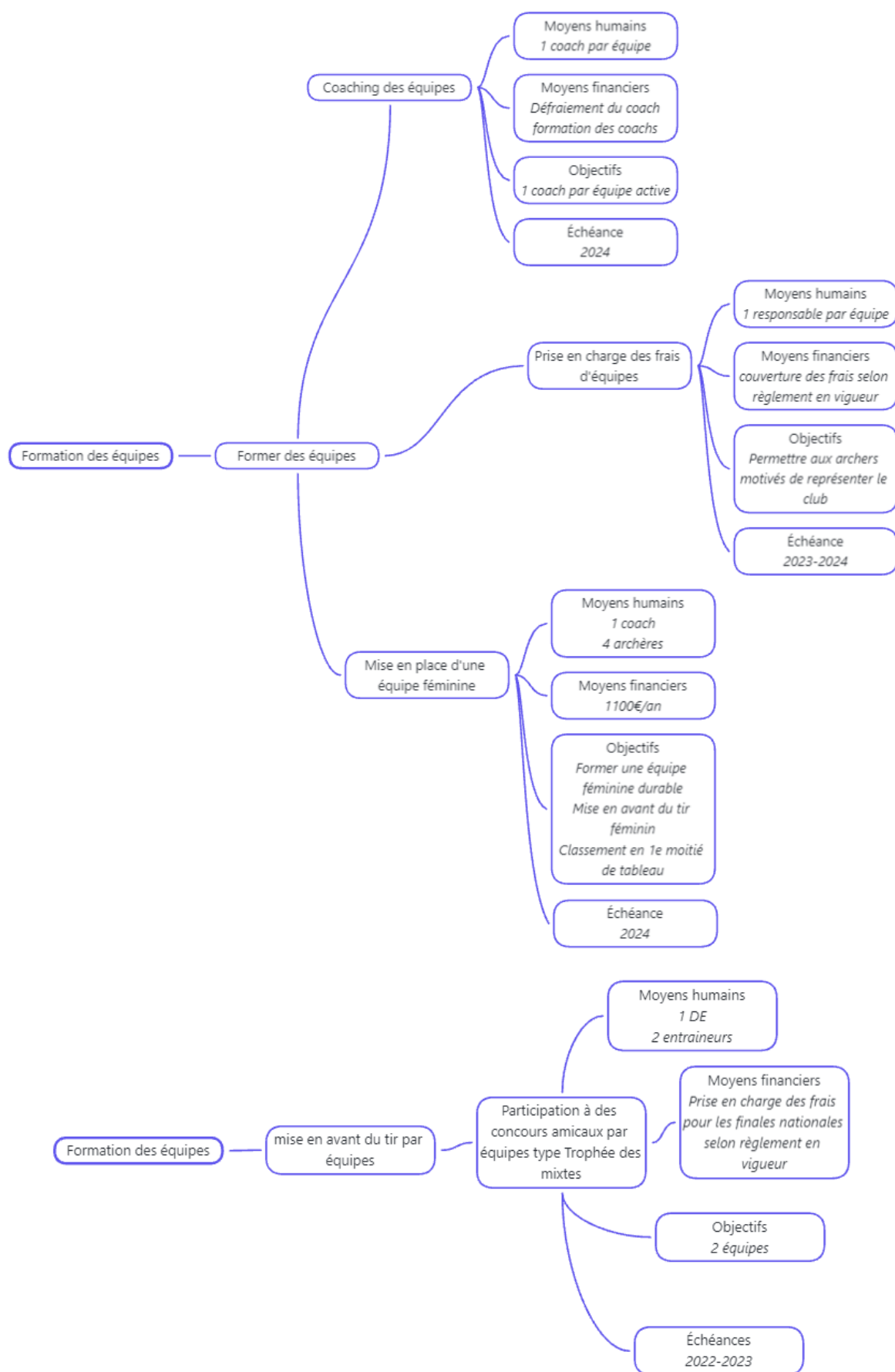
- Présence du club en compétition



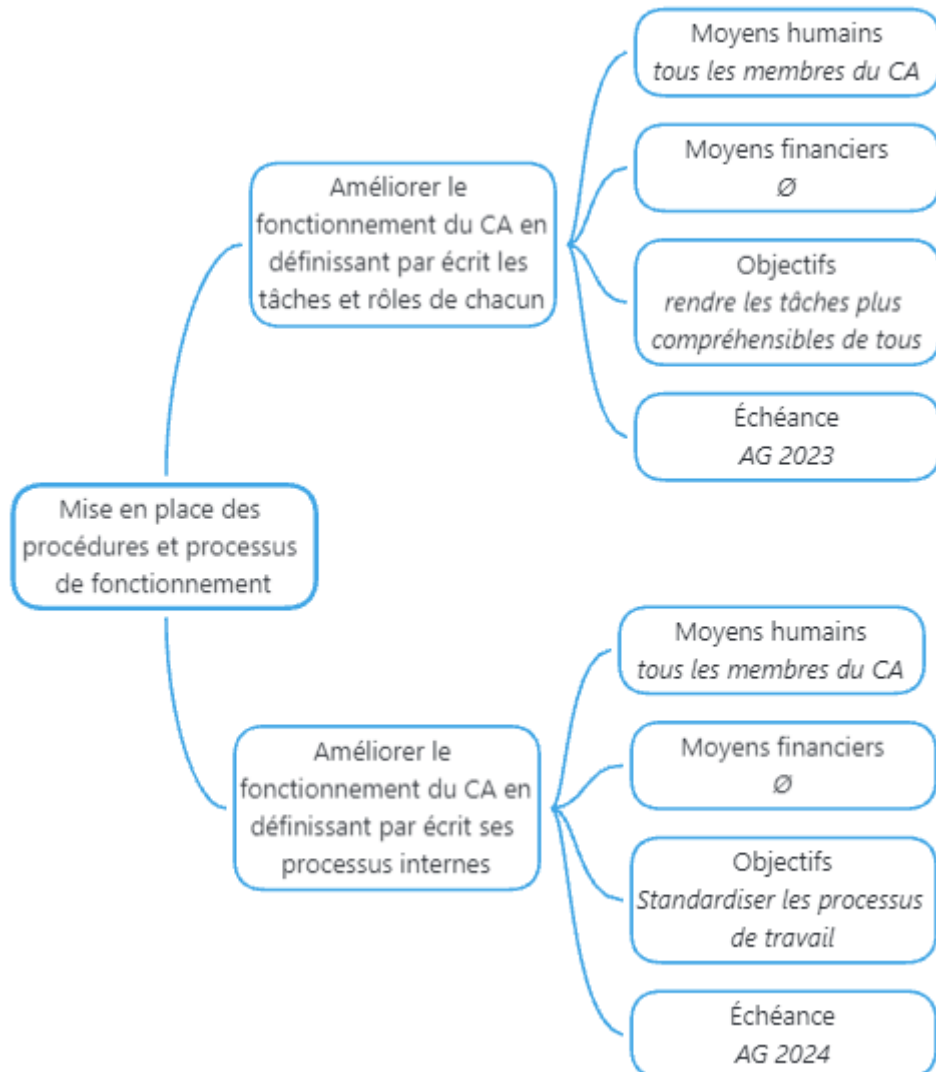


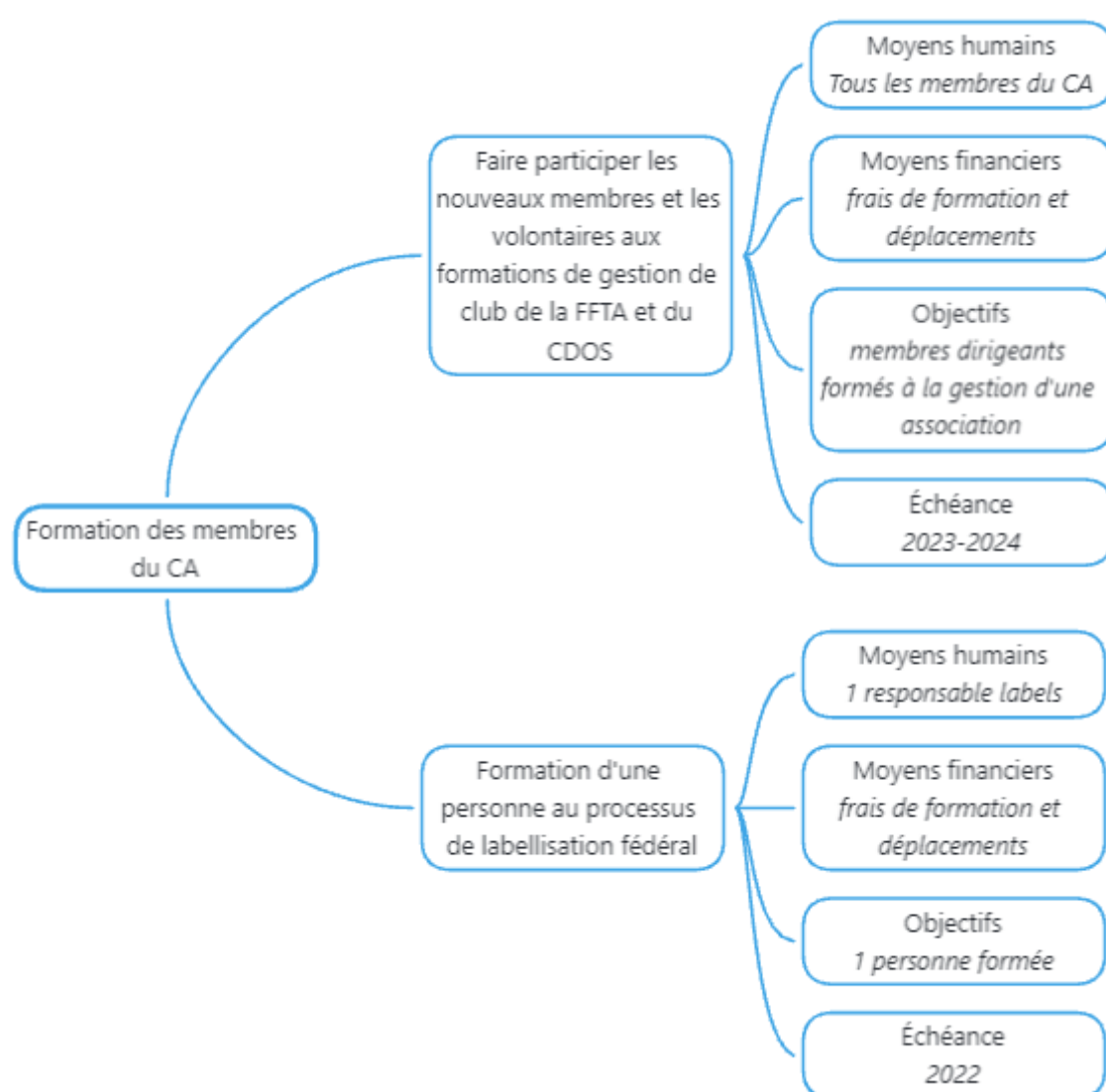






- Amélioration des processus du CA





VII. Projets clôturés

- Uniformiser les maillots de club sur 2019-2020
 - Moyens humains : 2 personnes en charge du projet
 - Moyens financiers : 4000€

- Prendre en charge une inscription par archer par an dès 2019
 - Moyens humains : 1 responsable du suivi des dépenses
 - Moyens financiers : 200€

- Favoriser le regroupement des compétiteurs sur les compétitions dès 2019-2020
 - Moyens humains : 1 personne responsable de l’affichage
 - Moyens financiers : aucun